

## Modalités d'adhésion à l'IGESA pour un membre de l'ANMONM

La convention a pour objet entre autres de préciser les modalités du partenariat entre l'ANMONM et Igesa. Ce partenariat conduit à l'ouverture d'une partie des prestations de Igesa **aux adhérents de l'ANMONM à jour de leur cotisation.**

### **Définition des prestations**

Sous réserve du respect des conditions prévues aux articles 3 et suivants de la présente convention, Igesa s'engage vis à vis des bénéficiaires de la présente convention, à leur ouvrir les prestations suivantes :

- 1 - Séjours dans **les hôtels, villages et résidences de vacances** Igesa,
- 2 - Séjours dans les **résidences relais** (hôtels) gérées par Igesa, situées à **Paris** (Descartes, Diderot et Voltaire) et **Toulon** (Escales Casabianca et Mirabeau),
- 3 - Séjours de **groupes, de cohésion et séminaires** au sein des établissements Igesa
- 4 - Séjours en **colonies de vacances** (CVJ) et en **séjours linguistiques** (SL)
- 5 - **Billetterie et bibliothèque Igesa**
- 6 - **Promotions et « dernières minutes »** proposées par Igesa

## RESERVATION ET FACTURATION DES PRESTATIONS Igesa

### Hôtels, villages et résidences de vacances Igesa

#### Réservation

Les bénéficiaires de la présente convention peuvent

- Se renseigner ou réserver en appelant au numéro suivant : 04.95.55.20.20

Ils peuvent également télécharger un bulletin d'inscription sur le **site Igesa.fr** et le transmettre

- Par courrier à l'adresse suivante : Igesa Vacances BP 335 20297 Bastia Cedex,
- Par email via [jereservevacances@igesa.fr](mailto:jereservevacances@igesa.fr),

Les bénéficiaires s'assurent que la ligne « qualité » (non ressortissant, associé, organisme) du bulletin d'inscription téléchargeable en ligne soit bien complétée et qu'y soit précisé « ANMONM ».

Ils joignent à leurs bulletins une preuve de leur appartenance à l'ANMONM : carte d'adhérent à jour (recto verso), carte d'identité (recto verso), bulletin de salaire pour les personnels de l'ANMONM, et justificatif de leur appartenance à un ministère autre que la défense (bulletin de salaire ou de pension)

**Nota Bene** : Pendant les vacances scolaires d'hiver ou d'été, priorité est donnée aux familles de ressortissants des armées.

#### Facturation

Pour les adhérents de l'ANMONM **ressortissants d'un ministère autre que les armées**, les séjours en hôtels, villages et résidences IGeSA sont facturés au **tarif E** de la période.

Les **autres adhérents et personnels administratifs de l'ANMONM (en contrat à durée indéterminée)** bénéficient du **tarif F** de la période.

Les centres ainsi que leurs tarifs figurent dans les catalogues saisonniers édités par l'IGeSA.

Les centres ainsi que leurs tarifs figurent dans les catalogues édités par Igesa ainsi que sur le portail Internet [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr).

## **Les résidences relais (hôtels) à Paris et Toulon :**

Les bénéficiaires de la présente convention, sont habilités à séjourner dans les résidences relais Igesa situées à **Paris** (Descartes, Diderot et Voltaire), **Toulon** (Escala Casabianca (ex Escale Louvois) et Mirabeau).

### **Réservation**

1) Pour **les résidences parisiennes** (Voltaire, Descartes et Diderot), les réservations des bénéficiaires de la présente convention sont effectuées directement auprès des résidences relais (hôtels) dont les coordonnées indiquées ci-dessous figurent également dans les brochures Igesa Vacances Loisirs et sur son site [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr).

Elles peuvent également être effectuées par le biais du site [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

Une preuve de l'appartenance à l'ANMONM, carte d'adhérent à jour (recto verso) et carte d'identité (recto verso), bulletin de salaire pour les personnels de l'ANMONM, devra être fournie.

Elle sera présentée sur place pour une réservation par téléphone.

- Résidence Voltaire : 01 49 60 23 23
- Résidence Descartes : 01 40 92 62 62
- Résidence Diderot : 01 47 26 26 26

2) Pour **les résidences toulonnaises**, les réservations se font par téléphone ou par courrier (dans l'attente de la réservation en ligne en cours de déploiement). Les coordonnées indiquées ci-dessous figurent également dans les brochures IGESA Vacances Loisirs et sur son site [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr).

- Escale Casabianca (Ex Escale Louvois) : 04 22 43 74 00
- Escale Mirabeau : 04 22 43 69 74

### **Facturation**

Pour les **résidences parisiennes et toulonnaises**, le tarif applicable est celui « **avantage ressortissant défense** »

## **Séjours de groupes, de cohésion et séminaires dans les établissements Igesa**

Il s'agit d'opérations ponctuelles et collectives réalisables dans tout établissement de Igesa ouvert à cet effet.

### **Réservation**

La réservation s'effectue auprès du bureau groupes et séminaires

- Par téléphone au 04.95.55.30.75 ou
- Par email à [seminaires@igesa.fr](mailto:seminaires@igesa.fr).

Concernant les séminaires dans les hôtels parisiens ou toulonnais, le demandeur doit se renseigner directement auprès de l'hôtel choisi, (voir coordonnées ci-avant ou sur [ww.igesa.fr](http://ww.igesa.fr)).

### **Tarifs Groupes et séjours cohésion :**

Les tarifs sont variables selon la période, l'effectif et la nature de la prestation.

Les tarifs groupes sont identiques à ceux accordés aux ressortissants des armées.

### **Tarifs Séminaires :**

Les tarifs journées séminaires et prestations annexes (hors location de salles...) sont identiques à ceux accordés aux ressortissants des Armées (tous les détails sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)).

## **Séjours en centres de vacances de jeunes (CVJ) et séjours linguistiques**

Les enfants des adhérents de l'ANMONM non ressortissants du ministère de la défense et des personnels administratifs de l'ANMONM (en contrat à durée indéterminée) sont autorisés à accéder aux centres de vacances de jeunes de Igesa, ainsi qu'aux séjours linguistiques.

## Réservation

A ce titre, ils peuvent :

- Se renseigner ou réserver en appelant au numéro suivant : 04.95.55.20.20
- Télécharger un bulletin d'inscription sur le site [igesa.fr](http://igesa.fr) et le transmettre
  - o Par courrier à l'adresse suivante : IGESA Vacances BP 335 20297 Bastia Cedex,
  - o Par email via [jereservevacances@igesa.fr](mailto:jereservevacances@igesa.fr),

Les demandeurs s'assureront que la ligne "qualité" (non ressortissant, associé, organisme) du bulletin d'inscription soit bien complétée et qu'y soit précisé « ANMONM ».

Ils joindront à leurs bulletins une preuve de leur appartenance à l'ANMONM (carte d'adhérent à jour (recto verso) et carte d'identité (recto verso), bulletin de salaire pour les personnels de l'ANMONM.

## Facturation

Pour les enfants des bénéficiaires de l'ANMONM, les séjours sont facturés au **tarif F**.

Les centres ainsi que leurs tarifs figurent dans les catalogues Juniors édités par l' IGESA ainsi que sur le site Internet : [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr) .

## Billetterie et actions de cohésion /Réservation et facturation

- **Pour la billetterie** (salles de sport, croisières sur la Seine, parcs d'attraction ...) :
  - o 04 95 55 20 20 ou 09 88 67 27 80, ou
  - o directement sur place à l'agence parisienne Igesa (Pôle d'Accueil Social de la Défense à Balard - 30 boulevard Victor - Paris 15 ème),
- **Pour la billetterie du service Infos Spectacles** (à l'exception des ressortissants du ministère des Armées qui en bénéficient de plein droit), les bénéficiaires de l'ANMONM ont la possibilité d'y recourir mais uniquement pour les contremarques qui sont proposées à tarif préférentiel (excluant notamment toutes les invitations), et sous réserve de l'achat d'une carte annuelle délivrée par Igesa (30 € pour l'année 2021).
- **Pour la bibliothèque** : cotisation annuelle de 8 € (comprenant notamment l'accès à la presse en ligne)

Par ailleurs, dans le cadre de sa prestation billetterie, Igesa offre de même la possibilité de réaliser des **sorties de cohésion adaptées à vos demandes**.

## Les promotions et les "dernières minutes"

Les bénéficiaires de la présente convention bénéficient également :

- Des promotions, diffusées dans les catalogues vacances Igesa et sur le site [igesa.fr](http://igesa.fr). Ces promotions sont cumulables avec le tarif accordé dans la convention, sauf mention contraire spécifiée dans l'offre.
- Des offres de dernières minutes. Compte tenu du court délai de validité attaché à ces produits, leur information figure sur le portail Internet de Igesa.

Ces promotions et offres dernières minutes sont également diffusées aux ayants droit par le biais d'e-mailings (pour ceux qui se sont inscrits dans la rubrique « Newsletters » du site internet de Igesa).

Les réductions correspondant aux « dernières minutes » peuvent atteindre jusqu'à **25% de réduction sur la base du tarif F**.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ANNULATION

Les conditions générales de vente et d'annulation applicables sont indiquées dans les catalogues Igesa et sur son site [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr).